

RB Capital – Compte rendu de la Politique d’Engagement Actionnarial pour l’année 2023

RB Capital exerce les droits de vote associés aux titres de capital détenus par les véhicules dont elle assure la gestion. Cet exercice est effectué lors des assemblées générales auxquelles RB Capital participe directement, ou en se faisant représenter par un mandataire ou en votant par correspondance.

A travers les véhicules qu’elle gère, RB Capital prend des participations majoritaires ou représentant une part minoritaire significative au capital des sociétés.

En conséquence, les relations avec les autres actionnaires et les dirigeants des participations sont fréquentes et étroites et les orientations des sociétés sont décidées de manière coordonnée.

De ce fait, les résolutions proposées au vote lors des assemblées ont fait l’objet d’un consensus préalable et sont donc approuvées lors des votes en assemblée générale.

Du fait d’une part de sa position d’actionnaire majoritaire ou disposant d’une fraction importante du capital dans les autres cas et de sa proximité avec les autres actionnaires et dirigeants d’autre part, RB Capital est en mesure de promouvoir des résolutions en application des principes suivants :

- (i) agir dans le meilleur intérêt des porteurs de parts, dans le respect du règlement des véhicules gérés et des règles de gestion des conflits d’intérêts applicables ;
- (ii) veiller à ce que les informations données aux actionnaires soient complètes, transparentes et communiquées dans des délais suffisants en application du droit de communication des actionnaires

Enfin et compte tenu de ce qui est rappelé ci-dessus, RB Capital n’a pas recours aux services de conseillers en vote.